



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi — que le Département Urbanisme est saisi — que le Gouvernement est saisi — d'une demande de:
~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mme Nathalie Chantraine demeurant à 4890 Clermont, Rue du Bac, 13a/4
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Chaussée de Liège, 44 et cadastré Div I Sect F N° 131B
Le projet consiste en la transformation d'un ancien bâtiment agricole en 4 logements, une zone wellness, une salle polyvalente et un local cabinets/bureaux et présente les caractéristiques suivantes :

D.IV.6 : Un permis d'urbanisme peut être octroyé à titre de dérogation au plan de secteur pour les constructions, installations ou bâtiments légalement existants ou groupe de constructions, installations ou bâtiments qui constituent une entité fonctionnelle si leur destination actuelle ou future n'est pas conforme aux prescriptions du plan de secteur et,
1° s'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement ou de reconstruction ;
2° ou s'il s'agit d'un changement de destination et de la création de logements, tels que visés à l'article D.IV.4, alinéa 1 points 6 et 7.

Les aménagements accessoires et complémentaires aux constructions, installations ou bâtiments précités ou aux groupes de constructions, installations ou bâtiments qui en sont séparés sont également autorisés.

Dans ce cas le projet se situe en zone agricole.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12 et le jeudi de 14h à 19h.
- le 20/08/2026 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 18/08/2026 et clôturée le 01/09/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be
 - remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3682 Chantraine

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 01/09/2026 à 11h15

Lontzen, le 28/07/2026

La Directrice générale f.f.,
A. BROCKMANS

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN